

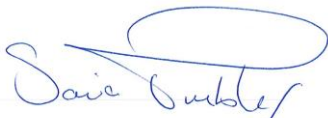
AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest, que le Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants est entrée en vigueur le 8 janvier 2019.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 741, chemin Hunter à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 15 janvier 2019.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière